



P L U

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

DEPARTEMENT DU TARN

VALENCE D'ALBIGEOIS

A – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

**A.1 – DELIBERATIONS - ARRETES**

**MODIFICATION N°1**

Enquête Publique

Approuvée



Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme  
SEBA SUD OUEST





Commune de VALENCE D'ALBI  
7, place du Coq  
81340 VALENCE D'ALBI  
Tél: 05 63 53 41 00  
E-mail: mairie@valencedalbigois.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le **ARRÊTE**

ID : 081-218103083-20240412-A\_2024\_044-AR

**prescrivant la première modification  
du Plan Local d'Urbanisme**

**Arrêté n° A-2024-044**

Le Maire de la Commune de VALENCE D'ALBIGEOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L. 153-37 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valence d'Albigeois en date du 25 juillet 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valence d'Albigeois en date du 27/03/2018 approuvant la modification simplifiée n°1 Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la 1<sup>ère</sup> modification du PLU pour les motifs suivants :

- ✎ Suppression du « pastillage » concernant les secteurs A1 :
  - Modification des pièces graphiques du règlement
  - Modification de l'article 2.4 des dispositions générales des pièces écrites du règlement
  - Modification des articles A2, A9 et A11 des pièces écrites du règlement
- ✎ Identification de bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
  - Modification des pièces graphiques du règlement
- ✎ Reclassement en zone N de parcelles boisées
- ✎ Modification de l'article UX7 afin d'augmenter l'emprise au sol à 70%
- ✎ Création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre l'extension d'une entreprise de transports située au lieu-dit « Ginestous »
  - Modification des pièces écrites et graphiques du règlement

#### ARRÊTE

Article 1 : Une procédure de modification du PLU est engagée en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Modification des pièces écrites et graphiques du règlement

Article 2 : Le projet de modification du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées (PPA) avant l'ouverture de l'enquête publique. Le cas échéant, les avis seront joints au dossier d'enquête.

Article 3 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération motivée de l'organe délibérant.

Article 4 : Conformément aux articles R 153-20 et R-153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Valence d'Albigeois,  
Le 12 avril 2024

Christine DEYMIE,  
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
DE LA COMMUNE DE VALENCE D'ALBIGEOIS

.....  
Séance du 11 avril 2024  
.....

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame DEYMIÉ Christine, Maire.

Présents : MM. DEYMIE Christine, ANDREOLLO Bernard, CORDURIES Anne, FRAYSSINET Emilie, BENEDET Jean-Pierre, SOLIER Hélène, CAZOTTES Pascal, JOURNOUD Carole, CRAYSSAC Claude, MACIA IBORRA Pauline

Absents excusés : TREMOLIERES Alain (procuration à DEYMIE Christine)  
BARTHEZEME Nelly (procuration à FRAYSSINET Emilie)  
FREDERIC Sophia (procuration à CRAYSSAC Claude)

Secrétaire de séance : FRAYSSINET Emilie

Numéro Délibération	D_2024_017	Nombre de suffrages exprimés	13
Date convocation et affichage	04/04/2024	Votes pour	13
Nombre de membres en exercice	13	Votes contre	
Nombre de membres présents	10	Abstention	

**DELIBERATION DECIDANT DE NE PAS REALISER D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PREMIERE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.104-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valence d'Albigeois en date du 25 juillet 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Valence d'Albigeois en date du 27 mars 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale en date du 4 avril 2024, rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale en application de l'article R.104-35 du code de l'urbanisme;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de ne pas réaliser une évaluation environnementale pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Article 2 : Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré à Valence d'Albigeois, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Christine DEYMIE  
Maire

Emilie FRAYSSINET  
Secrétaire de séance

